



Info du conseil municipal juillet - août 2017

Ancienne Poste de Plagne

Pour pouvoir réaffecter cet ancien office en local d'archives, le conseil municipal a attribué les travaux de réfection de l'étanchéité de la dalle à Pascal Schaer de Tavannes qui les réalisera avec la maison Huguelet Génie Civil SA.

La RTS a fait escale à Frinvillier

La deuxième semaine du parcours de la RTS sur la barrière de Rösti a débuté dans le Jura bernois, à Frinvillier.

Les invités du jour étaient Peter Rothenbühler, ex-rédacteur en chef du Matin, et Jean-Claude Issenmann, marionnettiste avec son célèbre Albert Le Vert. The Rambling Wheels les accompagnaient en musique et en direct.

<https://www.rts.ch/play/radio/via-roestica/audio/escale-a-frinvillier?id=8766479>

<https://www.facebook.com/ViaRoestica/videos/vb.643794269029526/1803014936440781/?type=2&theater>



Assemblée communale

Ce ne sont pas moins de 48 ayants droit qui ont pris part à l'assemblée communale consacrée à la révision de l'aménagement local. La fusion des villages de Plagne et Vauffelin-Frinvillier ayant amené le conseil municipal à remplacer sa réglementation en matière d'aménagement du territoire qui datait de plus de 20 ans.



Info du conseil municipal juillet - août 2017

Après une présentation détaillée par MM. Daniel Croptier et Christophe Cueni, les participants ont souhaité apporter quatre modifications au plan de zones d'affectation et de construction ainsi qu'au règlement d'affectation du sol et de construction (RAC) ; à savoir :

1^{er} amendement du RAC

Compléter l'art. 31 par l'alinéa 2. « *Les petites constructions et annexes peuvent être couvertes de toits plats.*

2^{ème} amendement

Art. 61 (nouvel article).

1) *Les périmètres de protection archéologique ont pour objectif la sauvegarde ou les investigations et la documentation scientifiques des sites archéologiques, lieux de découvertes et de ruines.*

2) *En cas de projet de construction, le Service archéologique cantonal doit être consulté au plus tard à l'occasion de la procédure d'octroi du permis de construire.*

3^{ème} amendement

Il est demandé que la parcelle no. 11 du stand de tir de Plagne, soit la surface du droit de superficie reste en une zone UP.

4^{ème} amendement

Il est demandé que les parcelles no. 353, 362 et 376 du ban de Vauffelin restent en zone à bâtir.

Une information a encore été donnée sur le remplacement des clés des portes d'entrées des deux centres communaux et de l'école de Plagne par des badges. Ce nouveau système allégera le trousseau de clés des concierges et facilitera la gestion des locations.

Sous les divers, M. le Maire a rappelé quelques dates importantes telles que la matinée Clean-Up du 9 septembre 2017 et la réélection des organes de la commune pour le 1^{er} janvier 2018. Deux conseillers ne se représentent pas.

Au terme de l'assemblée, le verre de l'amitié a été offert à tous les participants.

Taxe des chiens

L'exécutif local rappelle que la taxe annuelle des chiens est due à fin août. Aussi les propriétaires de canidés qui n'auraient pas reçu de missive sont invités à s'annoncer spontanément à l'administration communale.